

Paris, le 01/10/2024,

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous détenez des parts du Fonds Commun de Placement MACROSPHERE GLOBAL FUND (Part A : FR001400NKV7, Part B : FR001400NKW5, Part B H : FR001400NKX3, Part C : FR001400NKY1 et part I : FR001400NKZ8) et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Nous tenions à vous informer que la société de gestion GAY-LUSSAC GESTION a souhaité ajouter 3 nouvelles catégories de parts au fonds MACROSPHERE GLOBAL FUND. Il s'agit des parts I H CHF, Institutionnelle Hedgée CHF, des parts I H USD, Institutionnelle Hedgée USD et des parts B H USD, Early Bird Hedgée USD.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération entrera en vigueur le 02/10/2024 (*dès que l'AMF nous aura fourni le code ISIN des 3 nouvelles parts*).

Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais pendant 2 mois.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque : NON

Augmentation du profil rendement/risque : NON

Augmentation des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement risque : Non significatif



Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

L'opération envisagée n'a aucun impact sur votre fiscalité.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous nous permettons cependant d'attirer votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du **Document d'Information Clé** (DIC).

Vous pouvez obtenir le DIC PRIIPS et prospectus de votre FCP dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès de GAY LUSSAC GESTION – 45 Avenue Georges V – 75008 PARIS.

Du fait de la modification du profil de risque, les actions proposées sont les suivantes :

- Si la modification vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire ;
- Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais pendant 2 mois ;
- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, vous êtes invité à prendre contact avec votre Banquier Privé.

Ce dernier se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous aurez besoin sur ces modifications. N'hésitez pas à le contacter régulièrement pour faire un point sur l'ensemble de vos placements financiers.

Nous vous remercions par avance de votre confiance et vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Emmanuel Laussinotte
PDG